



Accès à la Base de Données & Analyses
de l'Observatoire des Chaires

Conditions Générales de Vente

Mai 2016

AVANT-PROPOS

Ces conditions de vente ont été élaborées

- en s'inspirant de celles proposées par des sociétés qui proposent des services fondés sur des bases de données
- en les adaptant aux caractéristiques d'une micro-entreprise comme l'Observatoire des Chaires

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux Abonnés qui ont souscrit un abonnement à la Base de Données & Analyses de l'Observatoire des Chaires (désigné par "l'Observatoire" dans la suite du texte).

DÉFINITIONS

Abonné : organisme client auquel est fourni le service de mise à disposition en ligne de la Base de Données & Analyses au travers d'une Interface Web.

Utilisateur : personnel de l'organisme utilisant le service

Correspondant : personnel de l'organisme, interlocuteur de l'Observatoire pour le suivi du contrat

Base de Données : recueil de données collectées, organisées et corrélées de manière systématique et méthodique, et individuellement accessibles par moyens électroniques ou par tout autre moyen. La Base de Données appartenant à l'Observatoire recense l'ensemble des chaires en France avec leurs partenaires académiques et socio-économiques ainsi que leurs caractéristiques principales.

Les analyses : vues transverses et/ou approfondies sur les chaires et leurs partenaires. Elles sont enrichies et actualisées en permanence en fonction de l'actualité et des retours des abonnés. Elles s'appuient sur la Base de données de l'Observatoire des Chaires à travers des liens hypertextes. Elles sont publiées sous forme de pages Web (plus de 200).

Interface Web : dispositif qui permet des échanges et interactions entre l'Abonné et la Base de Données accessible sur le réseau Internet via un logiciel de navigation et constitué principalement d'un menu de fonctionnalités et un moteur de recherche permettant de lancer des requêtes dans la Base de Données.

ARTICLE 1 : CONTRAT

Le Contrat est constitué des documents suivants :

- Les présentes conditions Générales
- La Facture, qui spécifie notamment le prix du service et le nombre d'utilisateurs.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT ET RÔLE DU CORRESPONDANT

Le Contrat est mis en œuvre du côté de l'Abonné par le Correspondant, qui

- est en charge du mot de passe de son organisme
- identifie les utilisateurs au sein de son organisme, qui disposent chacun d'un mot de passe personnel
- veille à la bonne utilisation du service par les différents utilisateurs de son organisme
- est l'interlocuteur de l'Abonné pour l'Observatoire et s'emploie à résoudre avec lui au mieux toutes les questions liées au bon déroulement du contrat.

ARTICLE 3 : ÉTENDUE DES DROITS CONCÉDÉS

La Base de Données & Analyses ainsi que l'Interface Web sont originales par le recueil, l'organisation et la consolidation des données ainsi que par les traitements multicritères et statistiques proposés. Elles constituent des créations intellectuelles protégées par la législation. L'Observatoire est titulaire tant du droit d'auteur que du droit sui generis du producteur de bases de données & analyses.

Le respect des termes de cet article par l'Abonné constitue une condition essentielle du Contrat.

3.1 Etendue des droits concédés

Dans le cadre du Service, l'Observatoire concède à l'Abonné, pour la durée fixée à l'article 3 et le nombre d'accès fixés dans le Bon de Commande, un droit personnel et non exclusif d'utilisation de la Base de Données des analyses et de l'Interface Web. Ce droit d'utilisation est consenti pour les seuls besoins internes de l'Abonné.

3.2 Limites aux droits concédés

La concession du droit d'utilisation n'entraîne pas le transfert de droits de propriété au profit de l'Abonné. La Base de Données, les Analyses ainsi que l'Interface Web restent la propriété de l'Observatoire, quels que soient la forme, le langage et le support.

Il est précisé que l'Abonné ne pourra en aucun cas mettre en œuvre d'extractions automatisées et/ou massive de tout ou partie des données contenues dans la Base de Données et/ou Analyses. L'Abonné s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement par l'intermédiaire de tiers, aux droits de propriété intellectuelle de l'Observatoire et notamment s'interdit :

- toute reproduction de tout ou partie de la Base de Données et/ou Analyses
- toute mise à disposition de tout ou partie de la Base de Données et/ou Analyses, directe ou indirecte au bénéfice d'un tiers.

ARTICLE 4 : LIVRAISON ET DURÉE

Le Service est réputé délivré à compter de l'envoi par l'Observatoire au Correspondant des données de connexion (identifiant et mot de passe de l'Abonné et du premier utilisateur). Il est mis à disposition pour une durée d'un an. Un nouvel abonnement sera proposé à cette échéance pour assurer la continuité du service.

ARTICLE 5 : POINTS DE VIGILANCE

Les données de connexion envoyées à l'Abonné lui sont strictement personnelles et sont confidentielles. Le respect de ces obligations garantit la sécurité de l'accès de l'Abonné. L'Abonné est informé, et il l'accepte, que l'Observatoire puisse accéder à des données statistiques sur le nombre d'ordinateurs connectés sous les mêmes données de l'inscription de l'Abonné.

En outre, compte tenu de la nature du réseau Internet, l'Abonné reconnaît et accepte que l'Observatoire ne puisse être tenu pour responsable de toutes interruptions ou altérations de l'accès à ses Services qui pourraient résulter du réseau lui-même, des moyens de connexion utilisés par l'Abonné, ou de toute autre cause extérieure à l'Observatoire.

De son côté l'Observatoire déploie ses meilleurs efforts afin d'assurer le bon fonctionnement de la Base de données, des analyses et de son interface Web.

ARTICLE 6 : GARANTIE SUR LES DONNÉES

L'Observatoire garantit que les données contenues dans la Base de Données ont été collectées sur Internet en indiquant leurs sources, analysées en croisant les différentes sources disponibles puis organisées par ses propres soins, selon les règles de l'art.

Toutefois, compte tenu de la méthodologie basée sur l'information publiée, l'Observatoire ne peut pas garantir l'exhaustivité et l'exactitude des données contenues dans la Base de Données.

ARTICLE 7 : MISE À JOUR DES DONNÉES ET DES ANALYSES

Les mises à jour comprennent :

- des améliorations des données existantes de la Base de Données ainsi que l'enrichissement de la Base de Données par l'ajout de nouvelles données.
- l'actualisation des Analyses.
- la publication régulière de nouvelles Analyses pour répondre aux retours des abonnés.

ARTICLE 8 : CONDITIONS FINANCIÈRES

8.1 Tarif applicable

Les prix sont décrits dans la Facture.

8.2 Conditions de paiement

Le prix est payable terme à échoir, à réception de la Facture.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ

L'Observatoire s'engage à exécuter les prestations lui incombant, conformément aux règles de l'art de sa profession, dans le cadre d'une obligation de moyens. L'Abonné est seul responsable de l'usage qu'il fait des informations contenues dans la Base de Données.

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITÉ

Sont confidentiels les termes du Contrat ainsi que les données de connexion. L'Abonné s'engage à préserver la confidentialité des informations confiées, et ne pourra les communiquer ou les divulguer à des tiers.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE - LITIGE

Le Contrat est régi par la loi française. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution, sera soumis aux Tribunaux de NANTERRE seuls compétents, y compris en référé, nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs.